

# CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES CJES

**SAMEDI 7 et DIMANCHE 8 juin 2025 à Mantes-la-Jolie**  
**Tétrathlon Benjamins le 8 juin**

Ces championnats se déroulent conformément la réglementation des Championnats Nationaux d'Épreuves Combinées Salle (cf. Règlement des Compétitions Nationales).

<b>PROGRAMME</b>	Heptathlon	MIF - CAF – JUF – ESF – SEF
	Octathlon	MIM
Heptathlon	Décathlon	CAM – JUM – ESM – SEM

## QUALIFICATIONS

**Le nombre d'athlètes qualifiés pour chaque catégorie sera le suivant :**

CAF	JUF/ESF/SEF	CAM	JUM/ESM/SEM
15	30	15	30

*Note : pour les JU/ES/SE : il y aura au moins 7 athlètes JU et 7 athlètes ES qualifiés. Dans le cas où le nombre de qualifiables serait inférieur à 7 pour l'une de ces catégories, la LIFA se réserve le droit de qualifier plus d'athlètes sur les autres catégories.*

Une liste complémentaire sera constituée pour chaque catégorie. (Performance plancher R6)

Au fur et à mesure des désengagements enregistrés, les athlètes figurant sur la liste complémentaire seront remontées dans la liste principale des qualifiés.

Performances prises en compte :

1/ Au bilan : Performances réalisées entre le 01 septembre et le 25 mai 2025 sur la base des performances minimum suivantes :

CAF	JUF	ESF	SEF	CAM	JUM	ESM	SEM
3000 pts	3000 pts	3200 pts	3200 pts	4600 pts	4000 pts	4000 pts	4500pts

2/ les performances réalisées lors de la saison hivernale ou estivale 2025

Ces performances seront qualificatives sur la base du classement fédéral de l'athlète sur un Pentathlon ou un heptathlon ou sur un décathlon en 2024. Le tableau ci-après indique les minima de classement à prendre en compte pour pouvoir effectuer une demande d'engagement. Un formulaire d'engagement devra être rempli et expédié à la LIFA.

CAF	JUF	ESF	SEF	CAM	JUM	ESM	SEM
R1	IR4	IR1	IR1	R1	IR4	IR1	IR1

3/ Pour toute autre demande, il est nécessaire de déposer une demande de qualification exceptionnelle (voir modalités page 4) qui doit être justifiée par le niveau sportif de l'athlète

4/ Demande d'engagements tardifs

Les demandes d'engagements tardifs devront parvenir à la LIFA avant le mardi 27 mai 2025.

### **Date limite de réception à la LIFA.**

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la LIFA avant le  
**Dimanche 25 mai 2025 à 23h59**

La réunion de qualification se tiendra le mardi 27 mai 2025

La liste des qualifiés figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr> à partir du mercredi 28 mai 2025

\*\*\*\*\* **FORFAIT - Date limite mercredi 4 juin 2025 à 23h59** \*\*\*\*\*